

Règlement d'examen BTS GPME

Épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée
Épreuve générale E1 - Culture générale et expression	U1	4	écrit	4h
Épreuve générale - E2 Langue vivante étrangère 1		3		
<i>Sous-épreuve E21 :</i> Compréhension de l'écrit et expression écrite Production orale en continue et interaction	U21	2	écrit oral	2h 20 min
<i>Sous-épreuve E22 :</i> Compréhension de l'oral	U22	1	oral	20min
Épreuve professionnelle E3 - Culture économique, juridique et managériale	U3	6	écrit	4h
Épreuve professionnelle E4 - Gérer la relation avec les clients et fournisseurs de la PME	U4	6	oral et pratique	1h (préparation 1h)
Épreuve professionnelle E5 - Participer à la gestion des risques de la PME, gérer le personnel et contribuer à la GRH de la PME		8		
<i>Sous-épreuve E51 :</i> Participer à la gestion des risques de la PME	U51	4	oral	30min
<i>Sous-épreuve E52 :</i> Gérer le personnel et contribuer à la GRH de la PME	U52	4	écrit	2h30
Épreuve professionnelle E6 - Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME	U6	6	écrit	4h30
Épreuve facultatif EF1 - Langue vivante étrangère 2	UF1	1	oral	20 min (+20 min*)

(* durée de préparation)(1) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement

différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.